



Closer™ Insecticide

avec l'actif ISOCLAST™

GROUPE	4C	INSECTICIDE
---------------	-----------	--------------------

Pour la suppression des pucerons, des cicadelles, des punaises ternes et des cochenilles dans les cultures de légumes, de fruits et de noix

COMMERCIAL

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : sulfoxaflor 240 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,017 % à titre d'agent de conservation

OU

Contient du 5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0010%, 2-Méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,000333% comme agents de conservation

Concentré en suspension

N° D'HOMOLOGATION 30826 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 1 L - vrac

Corteva Agriscience Canada Company

Suite 240, 115 Quarry Park Rd SE

Calgary, Alberta

T2C 5G9

1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. Lors de l'application à l'aide d'équipement airblast cabine ouverte également porter des combinaisons. Des gants ne sont pas requis pendant l'application à l'intérieur d'un équipement à cabine fermée ou un cockpit fermé.

N'appliquer que si le potentiel de dérive est minime vers les zones d'habitat humain ou les zones d'activité humaine, comme les maisons, les bungalows, les écoles et les espaces de récréation. Prendre en compte la vitesse du vent, la direction du vent, les zones d'inversion de température, le type d'équipement d'application et les réglages du pulvérisateur.

NE PAS utiliser dans les serres, les serres froides ou les ombrières. NE PAS appliquer par le biais d'un système d'irrigation.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALE

Toxique pour certains insectes utiles. Minimiser la dérive pour réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés près du site d'application, tels que les haies et les terrains boisés. Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées à un traitement direct, à la dérive, ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison. NE PAS appliquer ce produit aux cultures en fleurs si les abeilles visitent la zone de traitement. Minimiser la dérive pour réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés près du site d'application. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus de produits dans les fleurs, les feuilles, le pollen et/ou le nectar résultant d'applications foliaires. Consulter les recommandations propres aux cultures pour les instructions liées au calendrier des applications.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les zones où les sols sont perméables (c.-à-d. sols sablonneux) et/ou la nappe phréatique est peu profonde. Pour réduire le ruissellement des zones traitées aux habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit dans les endroits comportant une pente de modérée à abrupte, un sol compacté, ou de l'argile. Ne pas appliquer s'il y a prévision de forte pluie. On peut minimiser la contamination par ruissellement des zones aquatiques en installant une bande végétale entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Pour éviter une contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture humaine et animale.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

INFORMATION GÉNÉRALE

L'insecticide Closer peut servir à supprimer les pucerons, les cicadelles, des punaises ternes et les cochenilles dans les cultures de légumes, de fruits et de noix.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UN CONTRÔLE IRRÉGULIER DES MAUVAISES INSECTES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des animaux nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les animaux nuisibles aquatiques.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Délai de sécurité avant réentrée

Ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant les 12 heures qui suivent le traitement.

Intervalle de replantage (IRP)

Il faut attendre 30 jours entre le traitement des cultures principales et la plantation de cultures secondaires qui ne sont pas sur l'étiquette.

Mélanges en réservoir

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Instructions pour l'application

Bien lire, comprendre et suivre les taux d'utilisation et les restrictions indiqués sur l'étiquette. Appliquer l'insecticide Closer en tant que pulvérisation foliaire au taux indiqué pour le ravageur cible. On peut utiliser les taux les plus bas pour les infestations légères et les taux les plus élevés pour les infestations de modérées à graves. Appliquer la quantité spécifiée au moyen d'équipement d'application aérienne ou terrestre bien calibré. Des techniques d'application appropriées aident à assurer une couverture complète et un bon dosage pour une suppression optimale des insectes.

Instructions pour le mélange

Remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau jusqu'à la moitié ($\frac{1}{2}$) du volume total de solution de pulvérisation requis. Commencer à agiter et ajouter la quantité requise de l'insecticide Closer. Continuer de mélanger et d'agiter tout en remplissant le réservoir du pulvérisateur jusqu'à la quantité requise de solution de pulvérisation. Maintenir une agitation suffisante pendant l'application pour assurer l'uniformité du mélange à pulvériser. Ne pas laisser l'eau ni le mélange de pulvérisation refluer vers la source d'eau.

Application terrestre

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer de gouttelettes plus petites que la classification petite de l'ASAE.S572.1 (American Society of Agricultural and Biological Engineers). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol. Appliquer dans un volume de solution pulvérisable suffisante pour assurer une couverture complète des feuilles. Utiliser au moins 100 litres d'eau par hectare pour les applications par pulvérisateur agricole.

Application par pulvérisation pneumatique

NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer le traitement lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (à déterminer à l'extérieur).

de cette zone, du côté sous le vent). Appliquer dans un volume de solution pulvérisable suffisante pour assurer une couverture complète des feuilles. Utiliser au moins 500 litres d'eau par hectare pour les applications par pulvérisateur pneumatique.

Application aérienne

NE PAS appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer de gouttelettes plus petites que la classification petite de l'ASAE.S572.1 (American Society of Agricultural and Biological Engineers). Pour réduire la dérive causée par de turbulents tourbillons de bouts d'aile, NE PAS permettre d'espacement de buses le long de la rampe de plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur cette étiquette.

Les taux, les conditions et les précautions à prendre sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. **Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.**

Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 30 litres par hectare. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes de positionnement global électroniques (GPS).

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Pour connaître les mesures de précautions additionnelles et les doses recommandées, voir les instructions spécifiques aux diverses cultures. Lorsque des écarts de taux sont indiqués, utiliser le taux le plus élevé lorsque les populations d'insectes nuisibles sont élevées ou en cas d'intervalles prolongés.

Légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre Brassica (Groupe de cultures 5)¹

¹ Groupe de cultures 5 : brocoli, rapini, chou de Bruxelles, chou pommé, chou-fleur, chou brocoli, brocoli de Chine, chou chinois (pak choï), chou chinois (pé-tsaï), chou chinois (gaï choï), chou cavalier, chou frisé, chou-ravei, mizuna, feuilles de moutarde, moutarde épinard, feuilles de colza

Insectes nuisibles	Taux (mL/ha)	Restrictions
Pucerons	100-150	Ne pas effectuer plus de 2 applications par saison de croissance. Pour Pucerons : Ne pas appliquer plus de 300 mL/ha par saison de croissance.
Punaise terne	300	Pour Punaise terne : Ne pas appliquer plus de 600 mL/ha par saison de croissance. NE PAS appliquer ce produit durant la période de floraison de cultures ni en présence de mauvaises herbes en fleurs dans la zone à traiter. Délai d'attente avant récolte : Ne pas appliquer dans les 3 jours avant récolte. Intervalle de traitement minimum : 7 jours entre applications. Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Sorgho commun et Maïs (grande culture, sucré, semence et éclater)

Insectes nuisibles	Taux (mL/ha)	Restrictions
Pucerons	75-150	Ne pas effectuer plus de 2 applications par saison de croissance. Ne pas appliquer plus de 300 mL/ha par saison de croissance. NE PAS appliquer ce produit durant la période de floraison de cultures ni en présence de mauvaises herbes en fleurs dans la zone à traiter. Délai d'attente avant récolte : Ne pas appliquer dans les 7 jours avant récolte de maïs sucré et de foinage (pour le maïs sucré, le maïs de grande culture, le maïs à semence, le maïs à éclater et le sorgho commun). Ne pas appliquer dans les 14 jours avant la récolte pour les céréales et la canne. Intervalle de traitement minimum : 7 jours entre applications. Pour l'application aérienne sur les sorgho commun et le maïs, utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 30 L/ha. Se référer à la section Application aérienne de cette étiquette pour des directives d'emploi détaillées

Raisins

Insectes nuisibles	Taux (mL/ha)	Restrictions
Cicadelle (répression seulement)	200-400	<p>Ne pas effectuer plus de 2 applications par saison de croissance. Ne pas appliquer plus de 800 mL/ha par saison de croissance.</p> <p>NE PAS appliquer ce produit durant la période de floraison de cultures ni en présence de mauvaises herbes en fleurs dans la zone à traiter.</p> <p>Délai d'attente avant récolte : Ne pas appliquer dans les 7 jours avant récolte.</p> <p>Intervalle de traitement minimum : 7 jours entre applications</p> <p>Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.</p>

Légumes-feuilles (sauf ceux du genre *Brassica*) (Groupe de cultures 4)¹

¹Groupe de cultures 4 : amarante (feuilles), roquette, cardon, céleri, laitue asperge, cerfeuil, céleri chinois, mâche, pissenlit, oseille, chrysanthème à feuilles comestibles, endive (chicorée witloof), fenouil de Florence, cresson alénois, pourpier, chrysanthème des jardins, laitue pommée, laitue frisée, tétragone (épinard de Nouvelle-Zélande), arroche, persil, radicchio, rhubarbe, épinard, bette à carde, cresson de terre, baselle, pourpier d'hiver

Insectes nuisibles	Taux (mL/ha)	Restrictions
Pucerons	100-150	<p>Ne pas effectuer plus de 2 applications par saison de croissance.</p> <p>Pour Pucerons : Ne pas appliquer plus de 300 mL/ha par saison de croissance.</p>
Punaise terne	300	<p>Pour Punaise terne : Ne pas appliquer plus de 600 mL/ha par saison de croissance.</p> <p>NE PAS appliquer ce produit durant la période de floraison de cultures ni en présence de mauvaises herbes en fleurs dans la zone à traiter.</p> <p>Délai d'attente avant récolte : Ne pas appliquer dans les 3 jours avant récolte.</p> <p>Intervalle de traitement minimum : 7 jours entre applications.</p> <p>Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.</p>

Fruits à pépins (Groupe de cultures 11-09)¹

¹Groupe de culture 11-09 : pomme, poire asiatique, azérole, coing de Chine, pommette, coing du Japon, cenelle, nêfle, poire, coing, tejocote, et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures

Insectes nuisibles	Taux (mL/ha)	Restrictions
Pucerons – puceron du pommier, puceron	100-200	<p>Ne pas effectuer plus de 2 applications par saison de croissance.</p> <p>Pour Pucerons : Ne pas appliquer plus de 400 mL/ha par saison de croissance.</p>

rose du pommier, spirée puceron		Pour Punaise de la molène, Cochenille de San José et Puceron lanigère du pommier : Ne pas appliquer plus de 800 mL/ha par saison de croissance. Pour Punaise terne : Ne pas appliquer plus de 600 mL/ha par saison de croissance.
Punaise de la molène (<i>Campylomma verbasci</i>)	400	NE PAS appliquer ce produit durant la période de floraison de cultures ni en présence de mauvaises herbes en fleurs dans la zone à traiter. Délai d'attente avant récolte : Ne pas appliquer dans les 7 jours avant récolte.
Cochenille de San José	200-400	Intervalle de traitement minimum : 7 jours entre applications. Pour Puceron lanigère du pommier : 14 jours entre applications.
Punaise terne	300	Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.
Puceron lanigère du pommier	400	

Légumes-racines et légumes-tubercules (Groupe de cultures 1)¹

¹Groupe de cultures 1 : marante, scorsonère, carotte, céleri-rave, chicorée, crosne du Japon, souchet comestible, taro, bardane comestible, betterave potagère, gingembre, ginseng, raifort, topinambour, daïkon, panais, pomme de terre, radis, rutabaga, salsifis, chervis, scolyme, betterave à sucre, patate douce, navet, cerfeuil tubéreux, persil à grosse racine

Insectes nuisibles	Taux (mL/ha)	Restrictions
Pucerons	50-150	Ne pas effectuer plus de 2 applications par saison de croissance. Pour Pucerons : Ne pas appliquer plus de 300 mL/ha par saison de croissance.
Cicadelle	300	Pour Cicadelle et Punaise terne : Ne pas appliquer plus de 600 mL/ha par saison de croissance. NE PAS appliquer ce produit durant la période de floraison de cultures ni en présence de mauvaises herbes en fleurs dans la zone à traiter, sauf dans les pommes de terre où on peut faire les applications durant la période de floraison de cultures.
Punaise terne	300	Délai d'attente avant récolte : Ne pas appliquer dans les 7 jours avant récolte. Intervalle de traitement minimum : 7 jours entre applications. Pour l'application terrestre, utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha. Pour l'application aérienne sur les pommes de terre, utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 30 L/ha. Se référer à la section Application aérienne de cette étiquette pour des directives d'emploi détaillées.

Fruits à noyau (Groupe de cultures 12-09)¹

¹Groupe de cultures 12-09 : prune d'Amérique, abricot, prune maritime, cerise tardive, prune noire du Canada, prune myrobolan, prune chickasaw, cerise de Virginie, prune de Damas, prune japonaise, prune Klamath, cerise de Nanking, nectarine, pêche, prune, prune à pruneaux, prucot, prunelle, cerise douce, cerise acide, et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures

Insectes nuisibles	Taux (mL/ha)	Restrictions
Pucerons – puceron vert du pêcher, puceron farineux du prunier, puceron noir du cerisier	100-200	Ne pas effectuer plus de 2 applications par saison de croissance. Ne pas appliquer plus de 800 mL/ha par saison de croissance. NE PAS appliquer ce produit durant la période de floraison de cultures ni en présence de mauvaises herbes en fleurs dans la zone à traiter. Délai d'attente avant récolte : Ne pas appliquer dans les 7 jours avant récolte.
Cochenille de San José	200-400	Intervalle de traitement minimum : 7 jours entre applications. Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Noix (au sens large, arachides exclues) (Groupe de cultures 14-11)¹

¹Groupe de cultures 14-11 : amandier, hêtre, noyer noir, chêne à gros fruits, noyer cendré, châtaignier, châtaignier de chinquapin, noyer commun, noisetier, ginkgo, noyer du Japon, caryer, araucaria du Chili, pacanier

Insectes nuisibles	Taux (mL/ha)	Restrictions
Pucerons	100-200	Ne pas effectuer plus de 2 applications par saison de croissance. Ne pas appliquer plus de 800 mL/ha par saison de croissance.
Cochenille de San José	200-400	NE PAS appliquer ce produit durant la période de floraison de cultures ni en présence de mauvaises herbes en fleurs dans la zone à traiter. Délai d'attente avant récolte : Ne pas appliquer dans les 7 jours avant récolte. Intervalle de traitement minimum : 7 jours entre applications. Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

NOTE À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR LES APPLICATIONS À USAGE SPÉCIAL INDIQUÉES : Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Corteva Agriscience Canada Company dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Corteva Agriscience Canada Company n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée

MODE D'EMPLOI

PLANTES ORNEMENTALES D'EXTÉRIEUR

Insecte(s) nuisible(s): Supprimer des pucerons

Taux: 200 mL de produit par 1000 L d'eau

Application: Utiliser un volume suffisamment d'eau pour couvrir tout le feuillage. Essayer de pénétrer le feuillage dense mais éviter d'atteindre le point de ruissellement. La couverture doit être uniforme des surfaces supérieures et inférieures des feuilles pour assurer une suppression efficace des insectes. Réappliquer dans 10-14 jours si les populations justifient. Utiliser jusqu'à 2 applications par cycle de culture. Ne pas appliquer plus de 200 mL de produit / ha en une seule application. Ne pas appliquer plus de 400 mL de produit / ha par saison de croissance.

Periode: Appliquer lorsque les populations d'insectes atteignent les seuils appropriés de traitement.

Comme toutes les variétés de plantes ornementales d'extérieur n'ont pas été testées pour la tolérance à Closer Insecticide, les applications initiales doivent être limitées à une petite zone de chaque variété pour confirmer la tolérance avant l'application à grande échelle.

MODE D'EMPLOI

QUINOA

Insecte(s) nuisible(s): Supprimer des punaise (*Lygus* spp.)

Taux: 200mL/ha

Application: Ne pas effectuer plus de 2 applications par saison de croissance. Ne pas appliquer plus de 400 mL/ha par saison de croissance. Ne faites pas d'applications à moins de 14 jours d'intervalle. NE PAS appliquer ce produit durant le période de floraison de cultures ni en présence de mauvaises herbes en fleurs dans la zone à traiter. Utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha. **Délai d'attente avant récolte** : Ne pas appliquer dans les 14 jours avant récolte. NE PAS paître, couper ou nourrir les cultures traitées au bétail.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

MODE D'EMPLOI

MÛRES ET FRAMBOISES (Sous-Groupe de Cultures 13-07A)

Mûre (*Rubus eubatus*, y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais SOUS des noms tels que Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, loganberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry et zarzamora)

Insecte(s) nuisible(s) Punaise (y compris les punaise occidentale)

Taux: 300 mL/ha

Application: Pour le supprimer des pucerons (y compris punaise occidentale), appliquer l'insecticide Closer à taux de 300 millilitres par hectare. Utiliser dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète habituellement de 200 à 935 litres d'eau par hectare. Intervalle de réapplication d'au moins 7 jours si les populations le justifient. Utilisez un maximum de 2 applications. Ne pas appliquer dans les 1 jour avant récolte.

Periode Appliquer lorsque les populations d'insectes atteignent les seuils appropriés de traitement.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

MODE D'EMPLOI

PETITS FRUITS DES GENRES (Sous-Groupe de Cultures 13-07B)

Aronie, bleuet en corymbe, bleuet nain, gabelle odorante, goyave du Chili, cassis noir, gabelle rouge, baie de sureau, baie d'épine-vinette commune, groseille à maquereau, pimbina, camerise, baie de gaylussaquier, casseille, amélanche airelle rouge, gabelle indigène, baie de salal, argouse, ainsi que cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.

Insecte(s) nuisible(s)	Pucerons, Cicadelles (répression seulement) et Punaise (y compris les punaise occidentale)
Taux:	Pucerons: 100-200 mL/ha Cicadelles (répression seulement): 200-400 mL/ha Punaises (y compris les punaise occidentale): 300 mL/ha
Application:	Utilisez le taux maximum pour une pression élevée des insectes et pour un supprimer résiduel plus long. Utiliser dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète habituellement de 200 à 1000 litres d'eau par hectare. Intervalle de réapplication d'au moins 7 jours si les populations le justifient. Utiliser un maximum de 3 applications pour les pucerons, 2 applications de cicadelles (répression seulement), et 2 applications pour les punaise (y compris les punaise occidentale). Ne pas appliquer dans les 1 jour avant récolte. Ne pas appliquer plus de 190 g ea/ha (800 ml/ha) par saison de croissance.
Periode:	Appliquer lorsque les populations d'insectes atteignent les seuils appropriés de traitement.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

MODE D'EMPLOI

ARTICHAUT GLOBE

Insecte(s) nuisible(s):	Pucerons et Punaise (y compris les punaise occidentale)
Taux:	Pucerons: 100-200 mL/ha Punaises (y compris les punaise occidentale):300 mL/ha
Application:	Utilisez le taux maximum pour une pression élevée des insectes et pour un supprimer résiduel plus long. Utiliser dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète d'au moins 100 litres d'eau par hectare. Intervalle de réapplication d'au moins 10-14 jours si les populations le justifient. Utilisez un maximum de 3 applications par saison pour les pucerons et 2 applications par saison pour les punaise (y compris les punaise occidentale). Ne pas appliquer dans les 3 jours avant récolte. Ne pas appliquer plus de 144 g ea/ha (600 ml/ha) par saison de croissance.
Periode:	Appliquer lorsque les populations d'insectes atteignent les seuils appropriés de traitement.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

MODE D'EMPLOI

FOUGÈRES D'ASPERGES

Insecte(s) nuisible(s):	Pucerons d'asperges (repression seulement)
Taux:	100-150 mL/ha
Application:	Pour la répression des pucerons des asperges uniquement sur les fougères d'asperges, appliquez Closer à taux de 100 à 150 millilitres par hectare. Utilisez le taux maximum pour une pression élevée des insectes et pour un supprimer résiduel plus long. Utiliser dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète habituellement de 200 à 1000 litres d'eau par hectare. Intervalle de réapplication d'au moins 7 jours si les populations le justifient. Utilisez un maximum de 2 applications.
Periode:	Appliquer lorsque les populations d'insectes atteignent les seuils appropriés de traitement.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

BASILIC DES CHAMPS

- Insecte(s) nuisible(s): Répression des cicadelles
Taux: 150 - 300 mL de produit par hectare
Application: Utilisez le taux maximum pour une pression élevée des insectes et pour un supprimer résiduel plus long. Utiliser dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète d'au moins 200 litres d'eau par hectare. Intervalle de réapplication d'au moins 10-14 jours si les populations le justifient. Ne pas faire plus de 2 applications au basilic des champs par saison de croissance. Ne pas appliquer dans les 3 jours avant récolte.
- Periode: Appliquer lorsque les populations de cicadelles atteignent les seuils appropriés de traitement des seuils.
- Insecte(s) nuisible(s): Suppression des pucerons
Taux: 100 - 150 mL de produit par hectare
Application: Utilisez le taux maximum pour une pression élevée des insectes et pour un supprimer résiduel plus long. Utiliser dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète d'au moins 200 litres d'eau par hectare. Intervalle de réapplication d'au moins 10-14 jours si les populations le justifient. Ne pas faire plus de 2 applications au basilic des champs par saison de croissance. Ne pas appliquer dans les 3 jours avant récolte.
- Periode: Appliquer lorsque les populations de pucerons atteignent les seuils appropriés de traitement des seuils.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Consulter l'étiquette principale de l'insecticide Closer pour obtenir des détails et des instructions supplémentaires.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'insecticide Closer contient un insecticide appartenant au groupe 4C. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide Closer et à d'autres insecticides du groupe 4C. Les individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide Closer ou les insecticides du même groupe 4C avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives

201223

Code de l'étiquette: CN-30826-013-F

Remplace: CN-30826-012-F